

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ ADMINISTRATION GENERALE

1°) Suite à la démission de Monsieur Olivier THIAUDIERE, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Catherine VITALIS pour le remplacer.

➤ AFFAIRES SOCIALES

2°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2015 :

Associations	Subventions 2015
ADMR	6 450€
Coupe et Couture	350€ + subv. except.150€
Les Amis de Salvart	400€
HandICapEcole	150€
Banque Alimentaire	728€
GIHP	165€
CIDFF (Centre Information Droits des Femmes et des Familles)	35€
La Maison des Familles	30€
La Ligue contre le Cancer	25€
Associations des Veuves, Veufs de la Vienne - FAVEC86	25€
Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)	25€
AFM Téléthon	25€
ECLAT	100€
Un Hôpital pour les Enfants	35€
Alcool Ecoute Joie et Santé	25€
APAJH	25€

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

3°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2015 :

Associations	Subventions 2015
Association des parents d'élèves de Migné FCPE	368€
Association des parents d'élèves Robert et Camille	498€
Association des parents d'élèves de Limbre	128€
Association des anciens élèves des écoles publiques de Migné	305€
La Prévention Routière	100€

- 4°) Le Conseil Municipal décide de fixer la participation journée/enfant à **3,00€ heure** avec un maximum de 25752 heures (contre 28 404 heures réalisées en 2014), d'attribuer une subvention d'équipement de **1 200€** au titre de l'année 2015 (1 100€ en 2014), pour le renouvellement de matériel.
Le montant prévisionnel de la participation 2015 s'élève à 85 214€.
- 5°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **6 500€** à l'école primaire Robert Desnos pour une classe de « voile et d'environnement ».
- 6°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **1 250€** à l'école primaire Robert Desnos pour une classe de découverte à Dienné.
- 7°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de **977.28€** à l'école maternelle Robert Desnos pour une classe de découverte à Dienné.
- 8°) Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **800€** au centre socioculturel de la Comberie pour diverses actions de soutien à la fonction parentale.
- 9°) Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **2,50€** par enfant par spectacle dans le cadre du partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'organisation de spectacles pendant le temps scolaire.

➤ SPORTS ET LOISIRS

- 10°) Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2015 :

Associations	Subventions 2015
ALMA Rando	500€
ALMA Escalade	2 500€
OMSFEL	5 500€ + (subv. except.)12 000€
USMA Football	8 000€
Club des Anciens Fouteux	300€
USMA Athlétisme	3 560€
USMA Handball	5 400€
Cyclos de l'Auxance	500€
Avenir Cyclo du Val d'Auxance	1 500€
USMA Tennis	3 450€
Tennis de Table de Migné-Auxances	300€

Associations	Subventions 2015
Gymnastique Volontaire	900€
Les Archers de l'Auxance	400€
MIAIKI	100€
Poitiers Migné Echecs	3 570€
Futur ô Club Judo	1 350€
ASEPMA	805€
Migné-Auxances Basket Club	450€
Dynamic Karaté Pont'Ach Boxing Club	200€
USMA Volley Ball	400€
Checker's Migné Country Club	350€

➤ VOIRIE ET URBANISME

11°) Le Conseil Municipal décide de nommer « Rue André BIAIS-SAUVÊTRE » et « Allée du Terrier » les 2 nouvelles voies du lotissement en cours d'aménagement à Limbre.

➤ FINANCES ET FISCALITE

12°) Le Conseil adopte à l'unanimité moins 4 votes contre et un refus de vote, le budget 2015 qui s'équilibre à **9 555 000€** dont **5 395 000€** en fonctionnement et **4 160 000€** en investissement.

Section de fonctionnement :

Les dépenses courantes évoluent d'environ **1%** et les recettes baissent de **3,66%** en raison notamment de la diminution des dotations d'Etat. **Les taux d'imposition sont inchangés.** L'autofinancement brut prévisionnel baisse de l'ordre de 254 000€ et s'établit à 713 000€ ;

Section d'investissement :

Equilibrée à 4 160 000€ avec les reports 2014, la section d'investissement intègre les principales opérations suivantes :

Voirie :	480 000€
Ecoles :	198 000€
Ateliers municipaux	1 700 000€
Eclairage public :	100 000€
Aménagements quartiers	97 000€
Mairie, bibliothèque	74 000€
Eglise	20 000€
Réserves foncières	72 000€
Comberie	62 500€
Autres bâtiments	38 000€
Capital emprunt	408 000€

13°) Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2015 les taux 2014 des impôts directs locaux qui sont fixés comme suit : taux de la taxe d'habitation : 17,85%, taux de la taxe sur le foncier bâti : 20,20%, taux de la taxe sur le foncier non bâti : 50,00%.

➤ RESSOURCES HUMAINES

14°) Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la prime annuelle au personnel à 1394,65€ bruts pour les agents relevant de la CNRACL et à 1 485,70€ pour ceux cotisant à l'IRCANTEC.

Fait à Migné-Auxances, le 16 avril 2015

Le Maire,
Florence JARDIN